



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cantal

Division de l'Organisation Scolaire et des Elèves

Bureau : 225 Pôle vie de l'élève

Affaire suivie par :

Sandrine Viars

Tél : 04 71 43 44 10

Mél : sandrine.viars@ac-clermont.fr

11, place de la Paix
15012 Aurillac cedex

Aurillac, le 28 septembre 2020

L'inspectrice d'académie –
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Cantal

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles publiques
s/c de mesdames les inspectrices et monsieur
l'inspecteur de l'éducation nationale chargés
de circonscription du premier degré

Objet : « Colos apprenantes »

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement du Cantal, j'ai l'honneur de vous informer que les PEP 15 organisent durant les vacances d'automne deux projets labellisés « Colos apprenantes » s'inscrivant dans l'opération « Vacances apprenantes ». Il s'agit :

- d'un séjour d'une durée de 7 jours du dimanche 18 octobre au samedi 24 octobre 2020 au centre de Saint-Urcize dans le Cantal intitulé « Promenons-nous dans les bois » adressé aux **6-11 ans**
- d'un séjour d'une durée de 7 jours du dimanche 18 octobre au samedi 24 octobre 2020 au centre de l'Estaque à Meschers sur Gironde (17) intitulé « Échappée océanique » pour les **8-14 ans**.

Je rappelle que les « Colos apprenantes » ont pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes des activités de loisirs éducatifs permettant de renforcer et soutenir les apprentissages. Confortées par des échanges avec l'équipe pédagogique de l'école, elles offrent la possibilité de personnaliser les activités en fonction de leurs besoins et de leurs profils dans un cadre ludique à la mer ou à la montagne. Les PEP 15 s'engagent à rendre en fin de séjour un bilan sur les points travaillés, les activités, et progression de l'enfant.

Les « Colos apprenantes » sont **ouvertes à tous**, mais particulièrement aux enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales, en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, mineurs ayant décroché ou sous la protection de l'enfance.

Il est important de pouvoir cibler au sein même de l'école ces enfants qui pourraient faire partie du public prioritaire et communiquer plus particulièrement de ce dispositif aux familles concernées, favorisant ainsi un maximum de départ en vacances.

PJ

- Fiche descriptive « Promenons-nous dans les bois à Saint-Urcize (15)»
- Fiche descriptive «Echappée océanique à Meschers sur Gironde (17)»
- Ma première colo

Concernant le tarif du séjour, il est opportun de retenir que **des aides de l'état peuvent atteindre jusqu'à 80 % du financement** et ainsi permettre un coût symbolique voir la gratuité du séjour.

Deux possibilités existent :

- soit l'enfant est identifié par une collectivité au titre des publics prioritaires, **le séjour est pris en charge dans le cadre des « vacances apprenantes »**
- soit l'enfant n'est pas identifié dans ce cadre, les familles peuvent néanmoins **avoir recours aux nombreuses aides** existantes pour le départ en colonies de vacances (chèque-vacances, CAF, JPA, MSA , comité d'entreprise etc...).

La date limite d'inscription est fixée au **mardi 06 octobre 2020**. Les familles intéressées peuvent se renseigner au service vacances des PEP 15 :

- auprès de M. Veyrieres au 06 85 75 37 20 (direction@pep15.fr) ou de Mme Roumaniol au 04 71 48 29 37 (vacances@pep15.fr) qui pourront déterminer si elles sont éligibles aux aides et faciliter leurs inscriptions.
- ou s'inscrire directement sur le site <https://coloniesapprenantes.gouv.fr> où elles pourront également retrouver l'ensemble des séjours labellisés.

Enfin, au regard de la situation sanitaire actuelle du pays, les PEP s'engagent à respecter sur tous leurs séjours et l'ensemble de leurs activités, le protocole sanitaire en vigueur relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement défini par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Je vous remercie par avance d'accompagner si besoin les familles dans cette démarche.

L'inspectrice d'académie –
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Cantal

Marilyne LUTIC